

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 04808

Numéro SIREN : 878 313 378

Nom ou dénomination : FALKOR

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt 9422

Certifié conforme

[Signature]

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 757	573	1 184	640
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	11 992 528		11 992 528	11 288 157
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 994 285	573	11 993 712	11 288 797
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	26 002		26 002	20 737
Autres créances	8 418		8 418	19 956
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	476 875		476 875	596 585
Charges constatées d'avance (3)	56		56	107
TOTAL ACTIF CIRCULANT	511 350		511 350	637 385
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	12 505 634	573	12 505 061	11 926 182
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	11 847 792	11 847 792
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 524	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	28 685	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	46 873	30 209
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 924 874	11 878 001
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	551 326	10 181
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 422	33 576
Dettes fiscales et sociales	17 423	4 424
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	580 188	48 181
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	12 505 061	11 926 182
(1) Dont à plus d'un an (a)		274
(1) Dont à moins d'un an (a)	580 188	47 908
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 17/10/19 au 31/12/20 15 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	90 000	100,00	22 500	100,00	67 500	300,00
Production stockée						
Subventions d'exploitation	10 479	11,64			10 479	
Autres produits	13 409	14,90	25 900	115,11	-12 490	-48,23
Total	113 888	126,54	48 400	215,11	65 489	135,31
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	95 395	105,99	74 839	332,62	20 556	27,47
Total	95 395	105,99	74 839	332,62	20 556	27,47
MARGE SUR M/SES & MAT	18 493	20,55	-26 439	-117,51	44 932	-169,95
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	59	0,07			59	
Salaires et Traitements	5 489	6,10	3 951	17,56	1 538	38,93
Charges sociales	2 779	3,09	891	3,96	1 888	211,84
Amortissements et provisions	494	0,55	79	0,35	416	529,12
Autres charges	2		9	0,04	-7	-81,30
Total	8 823	9,80	4 930	21,91	3 894	78,98
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 670	10,74	-31 369	-139,42	41 039	-130,83
Produits financiers	7 719	8,58	59 278	263,46	-51 560	-86,98
Charges financières	5 604	6,23			5 604	
Résultat financier	2 115	2,35	59 278	263,46	-57 163	-96,43
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	11 784	13,09	27 909	124,04	-16 125	-57,78
Produits exceptionnels	555 502	617,22	844 229	NS	-288 727	-34,20
Charges exceptionnelles	515 461	572,73	842 229	NS	-326 768	-38,80
Résultat exceptionnel	40 042	44,49	2 000	8,89	38 042	NS
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	4 953	5,50	-300	-1,33	5 253	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	46 873	52,08	30 209	134,26	16 664	55,16

Exercice clos au 31/12/2021

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU FALKOR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 12 505 061 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 46 873 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/05/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Autres informations

FALKOR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 11 847 792,00 €

Siège social : 44 RUE FORT DU SANCTUAIRE

13006 MARSEILLE

878 313 378 RCS MARSEILLE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 MAI 2022

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 46 872.94 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	46 872.94 €
- Une somme de	2 343.64 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de « Réserve légale »,	
- Une somme de	44 529.30 €
affectée, pour solde, au compte « Autres réserves ».	

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Copie certifié conforme

Le Président

Monsieur Pascal PENICAUD

